

INTRODUCTION

En 1964, un programme expérimental et modeste de « self-help » (auto-assistance) a été lancé au Togo pour assister les communautés avec des projets de développement. Très vite, ce programme s'est étendu à tout le continent et est devenu l'un des programmes d'assistance les plus visibles et les plus efficaces en Afrique.

Le programme Self-Help de l'Ambassadeur (SSH) est un programme d'assistance communautaire qui permet à l'Ambassade des Etats-Unis au Togo de financer les microprojets de développement provenant des communautés locales. Une attention particulière est accordée aux projets qui ont le potentiel de générer des revenus. Les projets couronnés de succès, ce sont des projets qui créent de l'emploi et produisent des compétences commercialisables (couture, élevage de bétail...), des projets d'acquisition d'équipements pour les écoles de formation technique ou les programmes de formation professionnelle. Tous les revenus générés par un projet devraient être déposés sur le compte de l'association afin de bénéficier à tous ses membres.

Le montant maximal octroyé s'élève à 5.000 dollars. Toutefois, la plupart des subventions sont largement inférieures à ce montant. Les demandes dont le budget est petit sont encouragées et ont souvent une meilleure chance d'être sélectionnées pour financement.

PRINCIPES GENERAUX

Tout projet soumis pour être financé par le Programme Self-Help :

- doit avoir pour objectif d'améliorer les conditions socio-économiques des populations des communautés locales ou des villages ;
- doit viser à aider à la mise en œuvre rapide des projets qui ont un grand impact sur un grand nombre de bénéficiaires pendant une année sans recours à une nouvelle assistance du programme Self-Help ;
- doit impliquer une participation significative de la communauté bénéficiaire en espèce, en main d'œuvre ou en matériel, et doit être un projet que la communauté locale sera capable d'implémenter et d'entretenir ;
- doit être une réponse directe à l'initiative et aux aspirations de la communauté locale (les sponsors locaux du projet, qui seront également les premiers bénéficiaires) ;
- ne doit pas initier, continuer ou compléter les programmes d'assistance technique.
- doit, tant que possible, contribuer à générer des revenus ou permettre l'indépendance financière.

CRITERES DE SELECTION

Chaque année, l'Ambassade des Etats-Unis reçoit plus de demandes qu'elle ne peut en financer. L'objectif est de financer projets à travers les 5 régions du Togo selon les fonds alloués au programme. Seules les propositions qui répondent *strictement* au domaine d'intervention du fonds et aux critères de sélection seront pris en considération. Le critère le plus important est celui qui donne au programme son nom de « self-help ». Les activités de Self-Help doivent inclure la participation et les contributions des membres de la communauté, telles que :

- Main d'oeuvre volontaire
- Matériel médical pour les centres de santé
- Dons de biens fonciers
- Sable, gravier, eau

PROJETS INACCEPTABLES

- Les projets qui ne profitent directement qu'à un nombre très limité de personnes.
- Les projets dont l'exécution nécessiterait plus d'un an.

Le Programme Self-Help de l'Ambassadeur

- Les projets de construction
- Le remodelage ou la réhabilitation d'une structure existante qui est en décadence à cause de la négligence ou du manque d'argent (ex: achat de chaux pour repeindre une école).
- Des activités ayant des conséquences purement négatives pour l'environnement, telles que les barrages, les routes qui traversent des zones forestières relativement non dégradées.
- Les activités religieuses ou militaires (incluant celles relatives à la police, aux prisons, ou autres activités relatives à l'application des lois).
- Les équipements de surveillance.
- Les équipements ou les maillots pour une équipe sportive nationale.
- Les instruments ou les uniformes de musique pour un orchestre national ou un groupe de danse.
- Les salaires.
- Les besoins en cours pour l'éducation/la formation.
- Les ordinateurs et le matériel de bureau tels que : crayons, papier, formulaires, cartables...

PROCEDURE DE DEMANDE/PROPOSITION SELF HELP

Chaque proposition de projet doit comprendre :

- Un formulaire SSH dûment rempli. Ce formulaire est disponible en Français ou Anglais.
- Un budget estimatif
- Un titre foncier ou une autorisation d'utilisation de terrain (s'il y a lieu)
- Une liste des membres de la communauté/organisation et des statuts de la communauté/organisation
- Une copie de la carte d'identité du responsable du projet communautaire
- Une preuve de la disponibilité des fonds de la communauté (copie du relevé de compte) et des contributions précédentes de la communauté (achat de matériels et coût de la main-d'œuvre)
- Un plan d'accès au site du projet

Période de soumission: Les demandes sont reçues chaque année jusqu'au 30 juin pour être prises en compte pour l'année fiscale en cours. Prière d'envoyer les demandes à sshlome@state.gov ou à l'adresse suivante :

**U.S. Embassy
Development Office
B.P. 852
Lomé, Togo**

Période de sélection: Les bénéficiaires sont sélectionnés en août de chaque année. Si votre proposition est acceptée pour étude, un représentant de l'Ambassade viendra au site du projet pour discuter avec vous et les membres de votre organisation, afin de vérifier les détails contenus dans votre projet. *Une visite de votre projet n'est nullement une garantie que le projet sera financé.*

QUESTIONS?

Les intéressés peuvent envoyer un e-mail au Bureau de Développement à tous moments ou appeler le bureau pendant les heures indiquées en bas. Sur la base d'un rendez-vous avec le Bureau de Développement, vous serez invité à vous présenter, le dernier mardi de chaque mois de 14 heures à 16 heures, afin de poser vos éventuelles questions.

Il est impératif d'obtenir par avance un rendez-vous par courrier électronique ou par téléphone. Dans le cas contraire, vous ne seriez pas inscrit sur la liste d'accès et par conséquent pas autorisé à entrer dans l'enceinte de l'Ambassade.

Adresse E-mail: sshlome@state.gov

Téléphone: 22 61 54 70 (Heures d'appel : Lundi et Jeudi de 10h à 12h).